



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA28 0061 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE (CA28 0061-1)

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, aux personnes intéressées que :

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève tenue le mardi 5 avril 2022, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève (CA28 0061-1) » a été présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement prévoit :

- Que la rémunération additionnelle annuelle du président du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence est établie à 3 795 \$;
- Que la rémunération ci-haut mentionnée sera indexée à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement;
- Que le présent règlement aura effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

Ce projet de règlement sera soumis pour adoption par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 3 mai 2022 à 19 h 30, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, Montée de l'Église, à L'Île-Bizard.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 350, Montée de l'Église, à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Fait à Montréal, le 11 avril 2022

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza